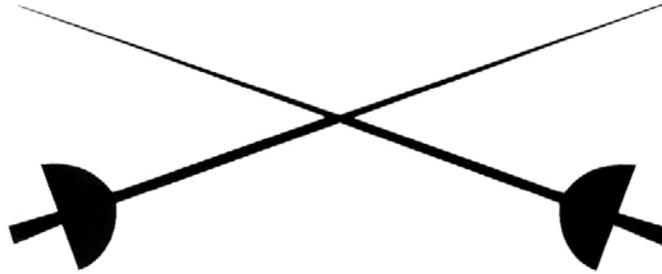


ADFD



AKADEMIE DER FECHTKUNST
D E U T S C H L A N D S

ACADÉMIE D'ARMES D'ALLEMAGNE

**Règlement pour le
Championnat International d'Allemagne
d'Écime de Spectacle / d'Écime Artistique**

du 06/12/2008

La participation au Championnat International d'Allemagne d'Escrime Artistique implique nécessairement l'approbation préalable du présent règlement.

1. Nature de l'épreuve

Chaque participant doit proposer leur représentation d'escrime au jury dans les époques déjà prescrites.

L'Académie d'Armes d'Allemagne (ADFD) est l'initiateur du championnat. Le concours est organisé tous les deux ans dans si possible différents lieux et par différents organisateurs.

2. Définition de l'Escrime Artistique

L'Escrime Artistique replace l'escrime dans son contexte culturel européen sous toutes ses formes et époques depuis l'Antiquité jusqu'à maintenant. De même que des scènes d'Escrime dites intemporelles et fantastiques peuvent être représentées.

L'escrime de scène se comprend par le déroulement d'une histoire dans une époque donnée avec costume et armes correspondants dans lequel un ou plusieurs combats en font la partie principale.

3. Catégories et Époques

Il existe trois catégories:

Solo: Enchaînement technique contre un ou plusieurs adversaires imaginaires, exécuté par une Personne.

Duel: Combat chorégraphié effectué par deux personnes utilisant des armes et costumes de l'époque choisie. D'autres personnes peuvent faire parti de la représentation, mais ne peuvent en aucun cas être engagé dans la chorégraphie du combat.

Troupe: Combat chorégraphié effectué par au moins 3 personnes utilisant des armes et costumes de l'époque choisie. Plusieurs combats entre des participants différents peuvent être mises en scène l'un après l'autre ou en même temps entre deux ou plusieurs combattants.

Les catégories Duel et Troupe sont subdivisées en trois époques:

- 1) Antiquité, Médiévale
- 2) Renaissance jusqu'au 19ième siècle
- 3) 20ième siècle, contemporain, Freestyle (intemporel, fantastique)

Les époques 1 et 2 sont des prestations qui se réfèrent à l'histoire.

Le scénario, la mise en scène, le styles d'escrime, les armes, les costumes et les accessoires doivent correspondre à l'époque choisie. La catégorie Solo n'est pas attachée à une certaine époque.

4. Durée des prestations

Une représentation en catégorie Solo se déroule entre 1,5 et 3 minutes maximum.

En catégorie Duel une représentation se déroule entre 3 et 5 minutes maximum.

En catégorie Troupe une représentation se déroule entre 4 et 7 minutes maximum.

La durée du combat devrait être 50% à 80% de la durée de la représentation entière.

Le non-respect des limitations de temps implique le retrait de points (conf. 11. Pénalité).

Toutes les représentations se terminent par un salut d'escrime voir une simple révérence.

Le chronométrage commence avec le début de la prestation (début musical ou personnes entrant en scène etc.) et se termine avec le début d'un salut ou d'une révérence.

Approx. 1-2 minutes are allowed for setting-up before the performance and for dismantling after the performance.

5. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne majeure de nationalité allemande ou étrangère. Les mineurs ne pourront participer qu'avec l'accord écrit de leurs parents.

Toutes les organisations allemandes ou étrangères comme par exemple les associations, clubs ou groupes qui pratiquent l'escrime, peuvent participer au championnat à condition que chaque participant prouve leur affiliation à une assurance maladie et que leur inscription soit sous la responsabilité d'un entraîneur (ou Maître d'Armes, professeur de sport.....). Une certification de la qualification de l'entraîneur doit être montrée lors de l'inscription. En cas contraire, le directoire décidera de la participation de l'organisation.

Chaque candidat ne peut représenter qu'une seule organisation mais peut participer à plusieurs représentation pour sa propre organisation, 3 représentations au maximum.

Chaque organisation peut présenter deux numéros par époque et catégorie. Mais six représentations maximum peuvent être inscrites pour une seule organisation.

6. Inscription

Un formulaire d'inscription est mis à disposition dans le dossier de candidature. Les inscriptions incomplètes ou irrégulières ne seront pas acceptées. L'organisateur prévoit une date buttoir des inscriptions. Au-delà de cette date, les inscriptions ne seront plus acceptées.

Après l'inscription, toutes modifications des époques ou du nombre des participants (remplacement ou manquement d'un participant) doivent être justifiées. Le directoire technique jugera de tous les litiges (conf. 14. Directoire technique).

Les frais d'inscriptions sont fixés par le comité directeur de l'Académie d'Armes d'Allemagne.

7. Langue officielle

Les langues officielles du championnat sont l'allemand et l'anglais.

Les spectacles peuvent se faire en d'autres langues. Pour une meilleure compréhension, il est conseillé de remettre au jury un synopsis (conf. 8. Déroulement des épreuves).

Le règlement et autres documentations seront disponibles en français et en anglais.

8. Déroulement des épreuves

Seul le Directoire Technique est habilité à apporter des modifications dans l'organisation et le déroulement des épreuves (conf. 14. Directoire technique).

Contraint par le temps, le lieu et les besoins techniques, chaque représentation peut être répétées et préparées. Le filage est le temps accordé à chaque participant pour effectuer son numéro sur scène sans notation: repérage sur scène, réglage des lumières, du son etc.

Les détails exacts du déroulement du championnat dépendent des éléments techniques, du lieu et de la durée discutés en accord entre les organisateurs et l'ADFD. Chaque représentation sera montrée selon un programme fixé par l'organisateur. Les spectacles seront montrés à la suite regroupés par époque.

Pour simplifier la compréhension des spectacles, les candidats peuvent envoyer un résumé. Le synopsis ne dépasse pas une feuille recto A4 et sera donné au jury au plus tard trois jours avant la compétition.

9. Jury

Le jury est constitué de cinq à sept membres dont 3 à 5 spécialistes en escrime artistique et au minimum un spécialiste dans le domaine des arts-dramatiques, mise en scène, armes et costumes. De plus, une personne chronomètre la durée de chaque représentation dans son ensemble et la durée des combats. En cas de non-respect des limitations de temps prescrit, l'arbitre soustraira des points.

Les membres du jury de même que l'arbitre n'ont pas le droit de participer au championnat avec une organisation.

Pour un jugement uniforme, les membres du jury mettent à niveau leur critères de jugement. Pendant la compétition, chaque membre du jury aura un formulaire qui lui permettra de faire ses commentaires et de partager les points des différents critères sur chaque candidats (conf. 10. Notation).

Pendant le temps du démontage et du remontage (1 à 2 min.), après chaque représentation, les membres du jury peuvent compléter leur évaluation et la remettre à l'organisateur.

10. Notation

30 points maximum sont donnés pour une représentation, lesquels sont répartis entre l'évaluation technique, artistique et l'impression générale:

L'aspect technique: 10 points

- virtuosité, style, habileté, complexité de la chorégraphie, logique de l'action, coordination, flux de la chorégraphie, maîtrise de la sécurité.

L'aspect artistique: 10 points

- mise en scène, interprétation, présentation, originalité de l'idée, l'histoire et du sujet, costumes, armes, autres équipements, recherche historique et artistique.

L'impression générale: 10 points

- solidité de la performance générale, inclusion et contribution de tous participants, balance entre les éléments techniques et artistiques.

Seuls des points ou des demi points seront attribués.

Tous les membres du jury jugeront sur tous les aspects.

Les notes attribuées par les jurys pour les aspects artistiques, techniques et les notes pour l'impression générale seront additionnées à chaque représentation, les résultats des chaque aspects seront en suite additionnés et formeront la note finale.

11. Pénalité

Irrespect du temps donné:

Irrespect du temps donné pour la représentation entière:

- entre 1-10 secondes: pas de déduction obligatoire, le jury peut cependant en tenir compte dans l'ensemble de son jugement.
- entre 11-30 secondes: retrait de 1 point de la note finale.
- entre 31 secondes -1 minute: retrait de 2.5 points de la note finale.
- plus que 1 minute: retrait de 5 points de la note finale.

Une exception sera faite pour des raisons techniques indépendantes des candidats. Le directoire technique jugera en cas de litige.

Si le temps réservé aux combats n'est pas respecté, le jury se verra obligé de retirer des points:

- entre 1-15 secondes: pas de déduction obligatoire.
- entre 16-30 secondes: retrait de 1 point de la note finale.
- entre 31 secondes -1 minute: retrait de 2 points de la note finale.
- plus que 1 minute: retrait de 4 points de la note finale.

Erreur d'inscription dans une catégorie

En cas d'erreur d'inscription dans une catégorie (conf. 3., Catégorie set Époques), la représentation sera disqualifiée suite à la décision du jury et/ou du directoire technique. La représentation ne sera pas jugé dans une autre catégorie.

Erreur d'inscription dans une époque

En cas d'erreur d'inscription dans une époque (conf. 3., Catégorie set Époques), le jury peut soustraire 0,5-3 points de la note finale (p.e. mousquetaires dans l'époque Antiquité/Médiévale). La représentation ne sera pas jugé dans une autre époque.

Sanctions contre l'irrespect des conditions de sécurité

Pour les contraventions contre les conditions de sécurité suivantes chaque membre du jury peut soustraire de 0,5 à 3 points:

- une arme lancée vers les spectateurs (comme par ex. dans un désarmement) ou un coup de pied contre une arme à terre vers les spectateurs.
- un participant marche par inadvertance sur une arme qui jonche le sol.
- un coup tranchant ou d'estoc passe devant le visage d'un participant, n'importe si le coup touche ou non.
- un participant tombe de la scène par inadvertance.
- combat libre, improvisé faisant parti ou non de la chorégraphie.
- chaque action constituant logiquement un risque pour les spectateurs ou pour les participants.
- chaque action ou comportement déplacé (obscénité, déclaration politique etc.)

Des actions jugées trop violentes ou trop dangereuses ou encore le non respect des conditions de sécurité (conf. 16. Sécurité) se verront sanctionnées par le retrait de points voir même être amenée au retrait définitif du championnat.

Toutes les sanctions des membres du jury et de l'arbitre seront additionnés et soustraits de la note finale.

12. Egalité entre les participants

Le classement des participants qui obtiendront le même score sera obtenu par les critères suivants:

- Participant ayant le moins de déduction de points.
- Participant ayant la meilleure note technique.
- Participant ayant la meilleure note artistique.
- Le directoire technique tranchera en cas d'égalité dans tous les critères précédents.

13. Remise des prix

Après la représentation de tous les numéros, le jury informera des vainqueurs et des autres classements qui en suivent.

Le titre de "Champion International d'Allemagne d'Esime Artistique" sera remis par époque.

14. Directoire technique

Le directoire technique décide des points litigieux, répond aux plaintes et est autorisée de modifier le déroulement de la compétition.

Il est composé de 4 membres qui seront nommés par le comité directeur de l'ADFD.

15. Equipement matériel et devoirs de l'organisateur

Une scène ou une place prévue pour le combat avec les mesures minimums sera mise à disposition:

Largeur 10 m, profondeur 6 m, hauteur 4 m, fosse de sécurité pour le public 3 m. La scène ou éventuellement la place doivent posséder une entre/sortie sur les deux côtés.

L'organisateur doit prévoir des salles où les candidats pourront s'échauffer, répéter, et se costumer.

Il y aura la possibilité de passer des médias sonores tels que des CDs ou cassettes. Si des éclairages sont mis à notre disposition, ils pourront être adaptés à la mise en scène.

Des places et des tables ou au moins des écriboires à peince seront réservées pour les membres du jury de même qu'une éclairage suffisante.

L'organisateur est responsable de toute la logistique et du bon déroulement du championnat.

Un secouriste avec du matériel de premier secours sera présent pendant tout le déroulement de la manifestation.

16. Sécurité

Chaque participant est tenu responsable de son matériel. Les armes doivent être conçues pour l'escrime, elles doivent être non coupantes et les pointes être arrondies. Les armes à feu peuvent être acceptées selon le lieu et selon les règles de sécurité. La procédure spéciale et l'inscription de ces armes à feu doivent être faites a temps avant le championnat.

Les armes des participants seraient inspectées avant l'épreuve par le directoire technique ou par des personnes commissionnées par le directoire technique.

Les combats sont conçus de telle manière qu'ils ne présentent en aucun cas un danger pour les autres participants et pour toute autre personne. Chaque participant s'engage à respecter le règlement lors de l'inscription.

17. Sanctions

En cas de non respect des règles de sécurité ou en cas de perturbation du bon déroulement de la manifestation, le directoire technique a la possibilité d'expulser le groupe responsable.

Le Directoire Technique pourra annuler un numéro qu'il juge trop dangereux pour la sécurité des participants et/ou des spectateurs.

18. Irresponsabilité

La participation au Championnat International d'Allemagne s'engage sous la responsabilité des participants. Les organisateurs et leurs représentants ne sont pas responsables des dégâts matériaux ou des blessures des participants.

Ce règlement a été conclu le 06/12/2008 par le comité directeur de l'ADFD.

Peut être modifié sous la décision du comité directeur au plus tard avant la date de publication du championnat.